

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA25_19

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés et accords-cadres,

Vu l'arrêté n° DGAR_DAJA25_01 du 13 janvier 2025 relatif à l'organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 nommant M. Antoine LAFARGUE, directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – L'article 2 de l'arrêté n° DGS_DAAAJ23-33 du 22 décembre 2023 donnant délégation permanente de signature à **M. Antoine LAFARGUE**, directeur général des services est modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

« En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Antoine LAFARGUE**, la délégation de signature définie à l'article 1^{er} est donnée à M. Olivier DELANOË, directeur général adjoint en charge des ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Antoine LAFARGUE** et de **M. Olivier DELANOË**, la délégation de signature susvisée est donnée à Mme Stéphanie PICAUT, directrice générale adjointe en charge de l'éducation, de la culture, de l'attractivité, des territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Antoine LAFARGUE**, de **M. Olivier DELANOË** et de **Mme Stéphanie PICAUT**, la délégation de signature susvisée est donnée à M. Raphaël EYL-MAZZEGA, directeur général adjoint en charge des solidarités. »

Envoyé en préfecture le 01/09/2025

Reçu en préfecture le 01/09/2025

Publié le ~~arrêté qui sera publié~~

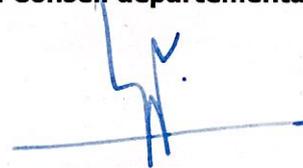
ID : 056-225600014-20250829-DGAR_DAJA25_19-AR

Article 2 – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr)

Publié en ligne le 01/09/2025

Vannes, le 29 août 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT